

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE : du Bocage
Organise le 1 août 2021 avec le concours du Saint-Lô Auto Club
Une compétition automobile régionale dénommée

16^{ème} COURSE DE COTE

HERENGUERVILLE / QUETTREVILLE sur SIENNE

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne :(coef.1)

Le championnat de ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie

Le challenge des Sponsors de LA.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue..... [nom de la Ligue] sous le numéro ...[numéro] en date du[date]...., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro[numéro].... en date dudate]....

VISA LIGUE N° 30

VISA FFSA N° 264

Organisateur technique

Nom : LEVILLY François

EN DATE DU 27/04/2021

EN DATE DU 27/04/2021

Adresse : 1, La Chevalerie 50570 MARIGNI le LOZON

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme QUERU Sylvie	Licence n°14919
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme LENGLINE Virginie	Licence n°192460
	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°1087
Directeur de Course	Mr LEREDDE Philippe	Licence n°8465
Directeurs de Course Adjointes	Mr POTET Didier	Licence n°112692
Commissaire Technique responsable	Mr GUERU William	Licence n°14922
Commissaires Techniques adjoints	Mr LEGROS Didier	Licence n°180481
Médecin responsable	Mr POISIGNON Gérard	(non Licencié)
Chargé de la mise en place des moyens	Mr LEVILLY François	Licence n°11327
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr HELYE Francis	Licence n°1252
Chargé des Commissaires de route	Mr LAMOUREUX Stéphane	Licence n°48978
Chronométrateurs	Mr HAREL Hervé	Licence n°230034



LRSA NORMANDIE

Rouen, le 27 avril 2021

ASA du Bocage
Monsieur Philippe LEREDDE
1 Le Mesnil Corbet
50160 SAINT AMAND

OBJET : 16^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE HERENGUERVILLE / QUETTREVILLE SUR SIENNE
Le 1^{er} août 2021

Monsieur le Président

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le pré-règlement de l'épreuve citée en objet, qui a été enregistrée

Par la L.R.S.A.N. en date du 27 avril 2021 sous le permis d'organisation N° 30

Par la F.F.S.A. en date du 27 avril 2021 sous le permis d'organisation N° 264

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par courriel dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement ayant reçu le visa, hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

MODIFICATIONS A APPORTER :

Néant



LRSA NORMANDIE

Nota 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

Nota 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R 331-19 du code du sport, et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente.

Le rapport de clôture devra nous parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment rempli et signé par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

La LRSA Normandie

PS N'oubliez pas d'adresser le règlement particulier définitif à la FFSA «portail@ffsa.org» et à la Ligue

Rappels :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que le parcours de l'épreuve soit conforme en tout point avec les Règles Techniques de Sécurité de la discipline concernée (disponibles en téléchargement sur le site ffsa.org)

L'organisateur technique devra présenter à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation, une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R 331-27 du code du Sport).

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 27 juillet 2021 à 00 heures. (Cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le 29 juillet 2021 à 19 heures.

Vérifications administratives le 31 juillet 2021 à 17 heures 30 à 19 heures

Vérifications techniques le 31 juillet 2021 à 17 heures 30 à 19 heures

Vérifications administratives le 1 Août 2021 de 7 heures 30 à 9 heures,

Vérifications techniques le 1 Août 2021 de 7 heures 30 à 9 heures 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 1 Août 2021 à 9 heures 30

Essais non chronométrés le 1 Août 2021 à 8 heures 30 à 9 heures 30

Essais chronométrés le 1 Août 2021 à 9 heures 45 à 11 heures

Briefing des pilotes le 1 Août 2021 à 11 heures à 11 heures 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 9 Aout 2020 à 11 heures 15

Course

- 1^{ère} montée le 1 Août 2021 à partir de 11 heures 30 à 12 heures 30
- 2^{ème} montée le 1 Août 2021 à partir de 14 heures
- 3^{ème} montée le 1 Août 2021 à l'issue de la 2^{ème} montée
- 4^{ème} montée le 1 Août 2021 à l'issue de la 3^{ème} montée **(sous réserve)**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Lieu : caravane de départ

Remise des prix le 1 Août 2021 à 19 heures environ

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 1 Août 2021 à 8 heures 45

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 1 Août 2021 de 7 heures 30 à 9 heures, lieu Vadet sur la D578

Vérifications techniques le 1 Août 2021 de 7 heures 30 à 9 heures 15, lieu Vadet sur la D578

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse :

**Garage GALLOT Automobile
32 Rue du Dr Pigaux
Montmartin sur Mer**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 9 Août 2020 à 9 heures 30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 1 Août 2021 à 8 heures 45

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Néant

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mme RABEC Anne Marie
30 Rue du pont de la pierre
50680 Saint Clair sur L'elle
Tél : 02 33 05 32 74 / rabecoyote1954@free.fr

Jusqu'au mercredi 28 juillet 2021 à 00 heures. (**Cachet de la poste faisant foi**)

Les droits d'engagement sont fixés à 220 €, réduits à 110 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 45, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 110

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire : néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de HERENGUERVILLE/QUETTREVILLE sur SIENNE a le parcours suivant

La course se déroulera en 4 montées. (**4^{ème} montée sous réserve**)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D578

Arrivée : sur la route des loges

Pente moyenne : 4%

Longueur du parcours : 1200m

Modalités de retour au départ :

Parc de départ : D578

Parc d'arrivée : *sur route des Loges*

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : sur la D578

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la 578

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures, le 31 juillet 2021

Les remorques devront être garées au parc concurrent

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé : sur la D578

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : sur la D578
- Pendant les essais et la course au parc départ : sur la D578
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : sur la D578

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu : PC course de 8 heures à 18 heures.

Téléphone permanence n° 06 87 47 70 09

Centre de secours le plus proche :
Lieu : QUETTREVILLE sur SIENNE Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à lieu le 1 Août 2021

De 11 heures à 11 heures 15

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autoriser ou non – et si oui, indiquer le lieu*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de

- : Aux trois premiers au scratch
- : Aux premiers de groupe et classe
- : A un commissaire de piste désigné par tirage au sort

La remise des prix se déroulera le 1 Août 2021 vers 19 heures.